

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

**Présents** : Sébastien POUX, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS, Stéphanie COULOMB, Mylène AGUILA, Sandra SAMPAIO, Jérôme PUCHOIS, Thierry BONCOURRE, GABRIEL Abilio, Patricia MOUSSONNE, Mathieu FORMOSA

**Absent** : Aziz CHIBLI

**Pouvoirs** : Maud KUCZMA a donné pouvoir à Sébastien POUX  
Sabrina GATHELIER a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO

**Secrétaire de séance** : Stéphanie COULOMB

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération de l'adhésion de la commune de DUN (point n°4) est ajournée car le SIAHBVA n'a pas rédigé les nouveaux statuts.

### **Ordre du jour**

#### **Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2022**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques.  
N'ayant pas de remarques, le compte rendu est adopté.

#### **1 – Délibération relative sur les modalités de la publicité des actes pris par les communes de -3 500 habitants**

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1er juillet, le compte rendu sera remplacé par le procès-verbal. Ce procès-verbal sera signé uniquement par le maire et le ou la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que la commune a le choix entre 3 modes de publicité, à savoir :

- Affichage
- Publication papier
- Publication par voie électronique

Monsieur le maire propose de continuer un affichage papier doublé par une publication sur le site de la mairie. Il souligne que la publication de ce présent conseil reste inchangée. Après le 1<sup>er</sup> juillet, les procès-verbaux seront arrêtés au conseil suivant puis seront affichés dans les 8 jours suivant l'arrêt. Toutefois, la liste des délibérations mentionnant les délibérations examinées lors de la séance sera affichée dans les 8 jours suivants la séance.

Il rajoute qu'il n'est plus possible d'ajouter des délibérations lorsque l'ordre du jour est rédigé et affiché.

Approuvé à l'unanimité des membres présents pour un affichage et complété par une publication sur le site

## **2 – Délibération sur le relevé topographique pour le projet de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils sont en possession des documents reçus par mail. Le devis, du géomètre VALORIS, concernant le relevé topographique s'élève à 1 050.00 € HT soit 1 260.00 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de connaître d'éventuelles questions ; N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de bornage car le terrain est entouré de murs.

Devis approuvé à l'unanimité des membres présents pour un montant de 1 050.00 € HT ;

## **3 – Délibération sur l'étude de sol pour le projet de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire présente le devis qui s'élève à 2 245.00 € HT soit 2 694.00 € TTC qui comprend la réalisation de la DICT, sondage au pénétromètre dynamique, sondage destructif à la tarière, essais.

Monsieur le Maire passe au vote.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents.

## **4 – Délibération sur l'adhésion de la commune de DUN au SIAHBVA**

Délibération ajournée

## **5 – Délibération sur la modification de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce soutien aux activités commerciales par la communauté de communes : Conséquences**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes ne souhaite plus prendre en charge ce sujet qui concerne la commune d'Auterive.

La commune d'Auterive reprend sa compétence ainsi que toutes les communes adhérentes.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **6 – Questions diverses**

- **Camion** : Le camion n'a pas de ridelles sur les côtés. Monsieur le Maire communique aux élus le montant du devis de l'Atelier du Ferronnier qui s'élève à 1 276.00 € HT soit 1 531.00 TTC. Ridelles en grillage thermolaquées.
- **Ramassage des ordures ménagères** : Monsieur le Maire informe qu'un courrier pour le ramassage des ordures ménagères a été envoyé aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite. 3 familles ont répondu à ce nouveau service (Mme CALVET Marie-Antoinette, Mr et Mme VIE Marcel et Mme TRIMAGLIO Angèle). Les employés passeront chez ces habitants une fois par semaine.
- **Gazette** : Monsieur le Maire fait passer quelques exemplaires aux élus pour avis.
- **Regard des eaux pluviales situé au coin de la place** : L'entreprise CHAROULEAU est intervenue ce jour (mercredi 29 juin 2022) mais n'a pas réussi à déboucher. Monsieur le Maire informe la nécessité de déboucher ce regard.  
**GABRIEL Abilio** informe que cette buse recueille l'eau du village.
- **Fossés** : Monsieur le Maire informe les élus que des habitants soulèvent l'entretien des fossés. Monsieur le Maire s'est déplacé chemin de ferret et a constaté que les fossés sont nettoyés. Après des recherches, il précise que « Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qui puisse permettre à l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances en amont et en aval du fossé.3 » ;  
Il remarque que la commune procède à l'entretien des fossés mais les propriétaires sont tenus d'entretenir eux aussi leurs fossés. En ce qui concerne les passages des maisons, le service routier a communiqué l'information suivante : « Les propriétaires doivent nettoyer 5 m en aval et 5 m en amont de leur passage et déboucher le passage. »  
  
**Thierry BONCOURRE** remarque que lors d'un précédent conseil sous un ancien mandat, cette question avait été abordée et que les mêmes réponses avaient été données.
- **Journée citoyenne du 11 juin** : Une quarantaine de personnes ont participé à cette journée. La prochaine journée citoyenne aura lieu le 17 septembre exclusivement pour les travaux dans les écoles. Monsieur le Maire précise que cette journée se déroulera le

même jour que la journée patrimoine ; Ce qui permettra d'effectuer les travaux aux écoles le matin et de participer à la journée patrimoine l'après-midi.

- **Ordures ménagères** : Monsieur le Maire remarque des incivilités, des tris non respectés (les colonnes jaunes servent souvent d'ordures ménagères). Il rappelle
  - Que si le tri n'est pas effectué, la facture ne diminue pas
  - Que le tri permet d'alléger les ordures ménagères

De plus, la vitre de la colonne ordures ménagères, située rte d'Auterive, a été vandalisée. Il rappelle que les caméras visualisent les mouvements à certains points de collecte.

- Le cadenas de la barrière de la salle des fêtes a été cassé.
- **Projet de raccordement à l'assainissement collectif impasse bienvenue** : Une réunion des riverains sera prochainement organisée.
- **Village fleuri** : Passage du jury le 7 juillet

Séance levée à 21h10

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Mr BLANC Jean-Claude	Mr BONCOURRE Thierry	Mme COULOMB Stéphanie
Mr GABRIEL Abilio	Mme AGUILA Mylène	Mme DURAN Sandra
Mme GATHELIER Sabrina <b>a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO</b>	Mme KUCZMA Maud <b>a donné pouvoir à Sébastien POUX</b>	Mme MOUSSONNE Patricia

Mr CHIBLI Aziz  <b>Absent</b>	Mr DUPRAT Nicolas	Mr FORMOSA Mathieu
Mr MARAIS Philippe	POUX Sébastien	PUCHOIS Jérôme